

18.4.2024

Roger Nordmann, Conseiller national

Loi sur l'électricité

Votation du 9 Juin sur la Loi sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables («Mantelerlass »)

1) Contexte

2) Le projet de loi

3) Conclusion: Surmonter les blocages, dire oui aux solutions.

1) Contexte

- Sortie du nucléaire : décision populaire 2017.
- Sortie du fossile : décision populaire 2023.
- Crise du gaz et de l'électricité (guerre en Ukraine).
- 30% de l'électricité Suisse vient du nucléaire (vieillissant).
- Il faudra plus d'électricité pour décarboniser (mobilité, bâtiment, Industrie).
+30 à 50% suivant les scénarios, voire même davantage.
- Problèmes accrus en hiver : hydro et PV plus efficace en été qu'en hiver.

- La transition avance, mais trop lentement.
- En 2024, 6 TWh de photovoltaïque (=10% de l'électricité Suisse, actuellement +2 points de % par an).
- Les autres nouveaux renouvelables éolien, Biomasse, bois et déchets biogène: 2 TWh, progrès trop lent.
- Problème de sécurité d'approvisionnement / Aussi un problème de confiance dans la décarbonisation.
- Dans ce contexte que Simonetta Sommaruga a présenté ce projet aux Chambres fédérales. Albert Rösti a repris le travail, sans grands changements (sauf qu'il a aidé à rajouter des mesures pour l'efficacité électrique). Il a contré une dégradation environnementale, défendant la « Table ronde ».

Les décisions prises et la réalité des faits exigent une action rapide, efficace et déterminée.

2) Le projet de Loi

Dans les grandes lignes :

- 45 TWh de nouveau renouvelable en 2050 (enfin en rapport avec les besoins)
(s'ajoute à l'hydro, qui ne grandit que de 37,5 à 39 TWh).

L'essentiel sera du solaire sur les toits, façades et infrastructures

- 2 TWh de mesures d'efficacité électrique additionnelles d'ici 2035
(Pour les ménages et les PME: pilotage par le service public !)
- Prime de marché pour les grandes installations, pour éviter le sur-subsidationnement et stabiliser les prix : si le producteur d'une nouvelle installation vend en dessous de ses coûts de revient, il est aidé. Dans le cas contraire, si il vend en dessus de ses coûts, il reverse le surplus à la collectivité.
- Pour l'approvisionnement des ménages et des PME: découplage de la bourse, priorité aux contrats à long terme (PPA), qui garantissent à la fois le financement des investissements et des prix équitables (Abolition de la *méthode du prix moyen* pour calculer le prix de l'électricité).

- Planification des zones éoliennes et solaires au sol (pour remplacer la logique chaotique du Solarexpress), et intérêt national uniquement dans ces zones.
- Focus sur les projets hydro de stockage Table ronde : 13 rehaussements, 2 nouveaux (Trift + Gorner) selon Table ronde (et le projet grison de Chlus avec 1 palier de turbinage en +, OK).
 - Pas de dégradation substantielle de la protection (WWF, Greenpeace, Pronatura, Fondation Paysage, Aqua-viva pour le OUI)
 - Important gain de sécurité hivernal, évite du fossile.
 - Introduction d'une obligation de garder une certaine réserve d'eau jusqu'à la fin de la saison, avec indemnisation modeste!
- Tarif de reprise électricité photovoltaïque au prix du marché lissé sur 3 mois, mais avec un minimum garantissant l'amortissement.

Beaucoup d'autres aspects, positifs, notamment:

- Ouverture modérée agro-photovoltaïque [combinaison culture et énergie],
- simple permis de construire installations solaires sur parking.
- Installation PV en façade conforme à la zon
- «Communautés électriques locales» pour se partager l'électricité produite dans la commune.

Unanimité au CdE. Au national : 177 oui, 1 plr et 18 udc ont voté contre .

Entretemps, le Congrès de l'UDC a renversé la position: 59% non, 41% oui → contrele CF Rösti, qui fait campagne pour le OUI.

La Loi constitue le plan d'action vaste et cohérent pour effectuer réellement la transition énergétique.

En résumé: Surmonter les blocages, dire OUI aux solutions.

La loi sur l'électricité construit un approvisionnement électrique fondé sur 3 piliers principaux:

- 1. Le premier pilier c'est le renforcement de l'hydroélectricité**, spécialement pour le stockage saisonnier, car c'est la forme de stockage la plus écologique, avec 100% d'efficacité.
 - 2. Le 2e pilier, c'est l'énergie photovoltaïque**, parce qu'elle est très populaire dans notre pays et très bien acceptée sur les toits et les infrastructures.
 - 3. Le 3e pilier, c'est l'efficacité**, parce que l'énergie économisée est la moins chère et la moins risquée
- Nous devons maintenant investir pour construire cet approvisionnement de demain, comme nos grands-parents ont autrefois construit les grands barrages ou nos parents les transversales alpines.
 - Il en va de la sécurité énergétique, mais aussi de la réduction progressive des achats de gaz et de pétrole, qui ont coûté la somme astronomique de 22 mrd en 2022 !

Il n'existe aucune alternative crédible pour affronter le double défi de l'approvisionnement énergétique et de la protection du climat.

3)

- Rien n'est facile pour avancer dans ce domaine.
- Mais c'est impératif d'avancer le domaine du renouvelable.
 - 1) Base pour la décarbonisation;
 - 2) Nécessaire pour la sécurité d'approvisionnement.
- Le référendum a été lancé par la Fondation Weber, appuyée en sous-main par le lobby nucléaire (réseau Cournot-Carnot, Famille Aegerter, avec participation de certains secteurs UDC).
- Nucléaire en embuscade : si la loi échoue, alors le lobby nucléaire pourra avancer ses pions et laisser croire que le nucléaire a un avenir en Suisse.

Il n'existe aucune alternative crédible pour affronter le double défi de l'approvisionnement énergétique et de la protection du climat.

OUI à la loi sur l'électricité le 9 juin!

Pour en savoir plus:
livre en F, D, I, information et commande sous:

www.roger-nordmann.ch

